

**BULLETIN DE L'AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS**

21 juillet 2006, Vol. 3, n° 29

Section Information générale

Section Information générale

Table des matières

1. Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (BDRVM)
 - Rôle d'audiences du BDRVM;
2. Consultation en cours – Encadrement des marchés des dérivés au Québec;
3. Consultation en cours – Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (« CDCC ») – Modifications au Chapitre D : Cadre de travail pour les instruments dérivés du marché hors cote (« ID MHC »).

RÔLE DES AUDIENCES						
N°	PARTIES (AVOCATS)	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE	COMMENTAIRES
1°	<i>Autorité des marchés financiers (Proulx et al.) c. 9114-9716 Québec Inc. faisant affaire sous le nom de (F.A.S.N.) Groupe Conseil Cogetax et Yvon Laroche et Jean-François Laroche et Johanne Lévesque et Yvan Barrette et Groupe Consultants de BASL Inc. et Groupe BASL en Équité Inc. (Deveau, Lavoie, Bourgeois, Lalande & Associés) et C.P.D. Cité de Shawinigan et C.P.D. de St-Boniface-de-Shawinigan et C.P.D. du Sud de l'Islet et C.P.D. des Hautes-Terres (L'Islet) et C.P. de la Vallée de l'Or, intimés</i>	2006-005	Alain Gélinas Jean-Pierre Major	1 ^{er} août 2006, 9 h 30	Demande de prolongation de blocage [LVM-250, 2 ^e al.]	À la suite de l'audience <i>ex parte</i> du 9 février 2006, de l'ordonnance de blocage et interdiction du 10 février 2006 et du renouvellement du 10 mai 2006 Avis d'audience du 7 juillet 2006

RÔLE DES AUDIENCES						
N°	PARTIES (AVOCATS)	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE	COMMENTAIRES
2°	<i>Autorité des marchés financiers (Demanderesse) (Proulx et al) c. Norbourg Gestion d'actifs Inc. et Vincent Lacroix et Norbourg International Inc. et Norbourg Groupe Financier Inc. et Fonds Norbourg Placements Équilibrés et Fonds Norbourg Placements Internationaux et Fonds Norbourg Actions-Situations Spéciales et Fonds Norbourg Débentures Convertibles et Fonds Norbourg Revenus Fixe et Fonds Norbourg Marché Monétaire et Fonds Norbourg Sociétés Émergentes de croissance et Fonds Norbourg Répartition Tactique des Actifs Canadiens et Fonds Évolution Inc. et Fonds Évolution Marché Monétaire et Fonds Évolution Équilibré et Fonds Évolution Répartition d'Actif Canadien et Fonds Évolution Actions Canadiennes Grandes Capitalisations et Fonds Évolution Actions Canadiennes-Valeur et Fonds Évolution Expansion Québec et Fonds Évolution Leaders Mondiaux et Fonds Évolution Américain et Fonds Évolution Obligations et Fonds Évolution Finance et Technologie et Fonds Évolution Démographie Canadienne et Fonds Évolution Tendances Démographiques et Fonds Évolution Sélection FTB et Fonds Évolution RÉA et Fonds Évolution Leaders Mondiaux RER et Fonds Évolution Américain RER et als.</i>	2005-014	Jean-Pierre Major Alain Gélinas	15 août 2006, 9 h 30	Demande de prolongation du blocage [LVM-250, 2e al.]	L'audience a été fixée lors de l'audience du 13 juillet 2006 Le blocage se termine le 18 août 2006

RÔLE DES AUDIENCES						
N°	PARTIES (AVOCATS)	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE	COMMENTAIRES
3°	<i>Autorité des marchés financiers (Demanderesse) (Proulx et al) c. Norbourg Gestion d'actifs Inc. et Vincent Lacroix et Norbourg International Inc. et Norbourg Groupe Financier Inc. et Fonds Norbourg Placements Équilibrés et Fonds Norbourg Placements Internationaux et Fonds Norbourg Actions-Situations Spéciales et Fonds Norbourg Débentures Convertibles et Fonds Norbourg Revenus Fixe et Fonds Norbourg Marché Monétaire et Fonds Norbourg Sociétés Émergentes de croissance et Fonds Norbourg Répartition Tactique des Actifs Canadiens et Fonds Évolution Inc. et Fonds Évolution Marché Monétaire et Fonds Évolution Équilibré et Fonds Évolution Répartition d'Actif Canadien et Fonds Évolution Actions Canadiennes Grandes Capitalisations et Fonds Évolution Actions Canadiennes-Valeur et Fonds Évolution Expansion Québec et Fonds Évolution Leaders Mondiaux et Fonds Évolution Américain et Fonds Évolution Obligations et Fonds Évolution Finance et Technologie et Fonds Évolution Démographie Canadienne et Fonds Évolution Tendances Démographiques et Fonds Évolution Sélection FTB et Fonds Évolution RÉA et Fonds Évolution Leaders Mondiaux RER et Fonds Évolution Américain RER et als.</i>	2005-014	Jean-Pierre Major Alain Gélinas	15 août 2006, 9 h 30	Blocage de fonds, interdiction d'opération sur valeurs et suspension de l'inscription de personnes inscrites [LVM-152, 249 & 265] Audition <i>pro forma</i> de la demande d'intervention d'Yves Lauzon et suite de l'audition de la demande d'intervention de Jean Solinas & als.	À la suite de la décision du Bureau du 24 août 2005, de l'audience <i>pro forma</i> du 9 septembre 2005 ainsi que des audiences des 20, 21 et 29 septembre 2005, des 12, 13 et 14 octobre 2005 et du 16 novembre 2005, du 25 janvier 2006, des audiences <i>pro forma</i> du 19 et 25 avril 2006 et du 13 juillet 2006

RÔLE DES AUDIENCES						
N°	PARTIES (AVOCATS)	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE	COMMENTAIRES
4°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Proulx et al.) c. <i>Vincent Lacroix</i> et <i>MCA Valeurs Mobilières Inc.</i> et <i>Ressources Dianor Inc.</i>	2005-016	Jean-Pierre Major Alain Gélinas	15 août 2006, 9 h 30	Demande de prolongation de blocage [LVM-250, 2e al.]	L'audience a été fixée lors de l'audience du 13 juillet 2006 Le blocage se termine le 18 août 2006
5°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Proulx et als) c. <i>Corporation Media Honeybee/Honeybee Media Corporation</i> et <i>Honeybee Systems America Inc.</i> (Tassé & Vescio)	2006-010	Jean-Pierre Major Alain Gélinas Gerald La Haye	28 août 2006, 9 h 30	Recommandation au ministre pour la désignation d'un administrateur provisoire [LVM-249, 257 et 323.7]	À la suite de l'ordonnance de désignation d'un administrateur provisoire par le ministre et de la demande d'audience des l'intimés À la suite de l'audience du 20 avril 2006 Audience suite à l'avis d'audience du 3 juillet 2006
6°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Proulx et al.) c. <i>United Environmental Energy Corp.</i> et <i>Enviromondial Inc</i> et <i>Enviromondial International Vanuatu Inc.</i> et <i>Nathaly Demers</i> et <i>Raymond Bréard</i> et <i>Claude Charbonneau</i> et <i>Patricia Ann Chandler</i> et <i>Stevens Demers</i> et <i>Ronald Demers</i> (intimés) (Angers & Associés) (Borden, Ladner, Gervais) (Mannella Gauthier Tamaro) et <i>Select American Transfert</i> (mise en cause)	2006-014	Alain Gélinas Jean-Pierre Major	7 septembre 2006, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs [LVM-265 (2°) et 323.7]	Suite à l'audience <i>ex parte</i> du 16 mai 2006, de la décision du 17 mai 2006 et de l'audience du 19 juin 2006
7°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Proulx et al) c. <i>Nathaly Demers</i> et <i>Raymond Bréard</i> et <i>Claude Charbonneau</i> et <i>Ronald Demers</i> (Mannella, Gauthier, Tamaro) et <i>Stevens Demers</i> (M ^{re} Stephen Angers)	2006-017	Alain Gélinas Jean-Pierre Major	7 septembre 2006, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs [LVM-265 et 323.7]	À la suite de l'audience <i>ex parte</i> du 28 juin 2006, de la décision du Bureau du 29 juin 2006 et de la demande d'audience de Stevens Demers du 7 juillet 2006

RÔLE DES AUDIENCES						
N°	PARTIES (AVOCATS)	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE	COMMENTAIRES
8°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Proulx et al.) c. <i>United Environmental Energy Corp.</i> et <i>Enviromondial Inc</i> et <i>Enviromondial International Vanuatu Inc.</i> et <i>Nathaly Demers</i> et <i>Raymond Bréard</i> et <i>Claude Charbonneau</i> et <i>Patricia Ann Chandler</i> et <i>Stevens Demers</i> et <i>Ronald Demers</i> (intimés) (Angers & Associés) (Borden, Ladner, Gervais) (Mannella Gauthier Tamaro) et <i>Select American Transfert</i> (mise en cause)	2006-014	Alain Gélinas Jean-Pierre Major	14 septembre 2006, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs [LVM-265 (2°) et 323.7]	Suite à l'audience <i>ex parte</i> du 16 mai 2006 et de la décision du 17 mai 2006, des audiences du 19 juin et du 7 septembre 2006
9°	<i>Claude Garcia</i> c. <i>Autorité des marchés financiers</i> (intimés) (Proulx et al.) et <i>Bourse de Montréal Inc.</i> (intervenante) (Ogilvy Renault)	2005-010	Guy Lemoine Alain Gélinas Jean-Pierre Major	2 octobre 2006, 9 h 30	Demande de révision d'une décision de l'Autorité des marchés financiers [LVM-322]	À la suite de la conférence préparatoire du 9 février et des audiences du 27 février, des 21 et 24 avril, du 1 ^{er} mai, des 6, 21 et 29 juin 2006
10°	<i>Claude Garcia</i> c. <i>Autorité des marchés financiers</i> (intimés) (Proulx et al.) et <i>Bourse de Montréal Inc.</i> (intervenante) (Ogilvy Renault)	2005-010	Guy Lemoine Alain Gélinas Jean-Pierre Major	3 octobre 2006, 9 h 30	Demande de révision d'une décision de l'Autorité des marchés financiers [LVM-322]	À la suite de la conférence préparatoire du 9 février et des audiences du 27 février, des 21 et 24 avril, du 1 ^{er} mai, des 6, 21 et 29 juin et du 2 octobre 2006 L'audience se terminera à midi
11°	<i>Claude Garcia</i> c. <i>Autorité des marchés financiers</i> (intimés) (Proulx et al.) et <i>Bourse de Montréal Inc.</i> (intervenante) (Ogilvy Renault)	2005-010	Guy Lemoine Alain Gélinas Jean-Pierre Major	5 octobre 2006, 9 h 30	Demande de révision d'une décision de l'Autorité des marchés financiers [LVM-322]	À la suite de la conférence préparatoire du 9 février et des audiences du 27 février, des 21 et 24 avril, du 1 ^{er} mai, des 6, 21 et 29 juin et des 2 et 3 octobre 2006

**Bureau de décision
et de révision
en valeurs mobilières**

Québec 

Salle d'audience : 500, boulevard René-Lévesque Ouest
Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec M^e Claude St Pierre, Secrétaire général à l'adresse suivante :
500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7 Tél. : (514) 873-2211

Courriel : secretariat@bdrvm.com

www.bdrvm.com

Encadrement des marchés des dérivés au Québec

Avis est donné par l'Autorité des marchés financiers (l' « Autorité ») à l'effet qu'elle a publié le 25 mai 2006, pour une période de consultation de 60 jours, un document portant sur la réglementation des marchés des dérivés au Québec. Ce document, intitulé *Encadrement des marchés des dérivés au Québec*, présente les orientations que l'Autorité propose pour le développement de la réglementation en cette matière.

Le document est disponible, en français et en anglais, sur le site Web de l'Autorité à l'adresse <http://www.lautorite.qc.ca/industrie/encadrement-produits-derives.fr.html>.

Objet

Les opérations sur les instruments dérivés ont connu une forte expansion, tant sur le plan international qu'à l'échelle du Québec au cours des dernières années. À ce jour, la réglementation québécoise a tenu compte de l'activité de ce marché dans le contexte général des opérations en valeurs mobilières. Toutefois, les développements sur les marchés financiers ont amené l'Autorité à repenser sa réglementation à l'égard des dérivés, et ce, afin de doter le Québec d'instruments réglementaires modernes et souples pouvant accompagner ce secteur en évolution.

Consultation

Toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler sur ce document est priée de les faire parvenir par écrit, avant l'expiration du délai de 60 jours de la publication, à savoir le 25 juillet 2006, en s'adressant à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Directrice du secrétariat
Autorité des marchés financiers
Tour de la Bourse
800, Square Victoria
C.P. 246, 22^e étage
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Daniel Laurion
Directeur général Mandats spéciaux
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514.395-0558, poste 2121
Numéro sans frais : 877.395.0558, poste 2121
Courriel : daniel.laurion@lautorite.qc.ca

Derek West
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514.395-0558, poste 1907
Numéro sans frais : 877.395.0558 , poste 1907
Courriel : derek.west@lautorite.qc.ca

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (« CDCC ») – Modifications au Chapitre D : Cadre de travail pour les instruments dérivés du marché hors cote (« ID MHC »)

L'Autorité des marchés financiers a publié le projet de modifications au Chapitre D des Règles de la CDCC. Ces modifications visent à permettre à la CDCC d'offrir des services de compensation et de règlement des ID MHC sur titres qui sont de nature similaire aux produits négociés en Bourse qu'elle compense actuellement.

(Les textes ont été publiés dans la section Information générale du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 2006-06-30, Vol. 3, n° 26).

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 2 août 2006, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Directrice du secrétariat de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
Tour de la Bourse
800, Square Victoria
C.P. 246, 22^e étage
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Hélène Francoeur
Analyste
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514.395.0558, poste 4327
Numéro sans frais : 877.395.0558, poste 4327
Télécopieur : 514.873.7455
Courriel : helene.francoeur@lautorite.qc.ca